

Inclusion des personnes en situation de handicap : où en sommes-nous ?

Jelica Aubry-Janketic (PS)

La question de l'inclusion des personnes en situation de handicap est aujourd'hui au cœur des débats, tant au niveau fédéral que cantonal. Le 21 septembre 2026, le Conseil national a accepté un contre-projet indirect à l'initiative pour l'inclusion, visant notamment à renforcer l'égalité et la participation des personnes en situation de handicap dans des domaines tels que le travail, la formation, le logement, les loisirs et l'assistance. Le dossier doit désormais être examiné par le Conseil des Etats.

Cette évolution rappelle que l'inclusion ne doit pas se limiter à l'accès aux prestations ou aux structures spécialisées. Elle doit permettre aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à la société, de manière aussi autonome que possible, notamment dans la vie professionnelle et l'accès aux lieux et services publics.

La République et Canton du Jura affirme depuis plusieurs années sa volonté de favoriser l'égalité et l'intégration des personnes en situation de handicap. Cette volonté est notamment inscrite dans la loi sur le personnel de l'Etat, dont l'article 8 prévoit que le Gouvernement « prend les mesures destinées à favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap ».

Cette ambition a également été réaffirmée avec l'acceptation par le Parlement jurassien de la motion no 1299 « Loi-cadre pour l'égalité des personnes handicapées », déposée par Gabriel Friche en 2020. Cette motion demandait notamment l'élaboration d'une loi-cadre visant à renforcer l'égalité, l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap.

Dans le prolongement de cette motion, un groupe de travail a été créé en avril 2025 afin de contribuer à l'élaboration d'une loi-cadre et de mener des réflexions visant à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le canton du Jura.

Par ailleurs, l'acceptation en 2022 de la motion no 1395 « Davantage d'égalité d'accès aux bâtiments ouverts au public pour les personnes à mobilité réduite », de Lisa Raval, a également mis en évidence la nécessité de prévoir des moyens financiers permettant d'améliorer l'accessibilité des bâtiments et lieux publics, notamment pour les personnes à mobilité réduite, avec l'inscription d'un montant à la planification financière.

A ce titre, la République et Canton du Jura occupe une position particulière. En tant qu'employeur important, mais également en tant que propriétaire et gestionnaire de nombreux bâtiments et infrastructures publics, l'Etat a non seulement une responsabilité légale, mais également un rôle d'exemplarité.

Il paraît dès lors pertinent de faire le point sur les mesures concrètement mises en œuvre par l'Etat pour favoriser l'inclusion, tant au sein de son administration qu'en matière d'accessibilité des bâtiments et services publics, et de connaître l'avancement des travaux relatifs à la future loi-cadre.

Dès lors, le Gouvernement est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Quelle politique l'Etat mène-t-il pour favoriser l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap ?**
- 2. Combien de personnes en situation de handicap sont employées par l'Etat et comment ce nombre a-t-il évolué ces dernières années ?**
- 3. Quelles mesures sont prévues pour garantir l'accessibilité des postes de travail, des bâtiments et des outils de l'Etat ?**

4. **Comment l'Etat favorise-t-il l'égalité des chances lors du recrutement et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap ?**
5. **Quels moyens financiers sont prévus pour améliorer l'accessibilité des bâtiments et lieux publics, conformément à la motion no 1395 ?**
6. **Où en est l'élaboration de l'avant-projet de loi-cadre sur l'égalité des personnes en situation de handicap et quel est le calendrier prévu ?**

Jelica Aubry-Janketic (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Patrizio Robbiani (PS)
- Pierre Sauvain (PS)
- Folla-Gnimi Makanjou Douma (PS)
- Martial Farine (PS)
- Julien Loichat (PS)
- Sandra Monnerat Choffat (PS)
- Jérôme Nicoulin (PS)

Intervention déposée officiellement le 29 septembre 2026